

226C1395
FR0000121220-FS0770

27 août 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SODEXO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2026, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (1209 Orange Street, Corporate Trust Center, c/o The Corporation Trust Company, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 août 2026, le seuil de 10% du capital de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 739 821 actions SODEXO représentant 15 796 964 droits de vote, soit 9,99% du capital et 7,24% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SODEXO sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* » »).

² Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 218 113 229 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.